



## Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

*FO ESR est la fusion du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO (congrès de mars 2019).*

*FO ESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération*

*FORCE OUVRIERE, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale de la fonction publique de l'État.*

---

### Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Profession de foi de la liste présentée par FO ESR

Collège CHERCHEURS

***Le syndicat FO ESR défend les statuts de tous les personnels, la revalorisation du point d'indice, le statut de chercheur à temps plein, la liberté de recherche, la liberté pédagogique, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux.***

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la stratégie nationale de recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal). Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque chercheur, ingénieur ou technicien des organismes de recherche.

#### **VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTES PAR FO ESR, C'EST**

- ⊗ **ELIRE** des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public de chaque EPST.
- ⊗ **PERMETTRE** à un syndicat qui défend la fonction publique de continuer son combat, tout en aidant à la résistance pour le maintien du Code des Pensions, contre un régime universel de retraites par points.
- ⊗ **REAFFIRMER** que la recherche est une création collective qui nécessite des personnels titulaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA et BIATSS).
- ⊗ **PROTESTER** contre la réduction des postes Chercheurs ouverts au concours en 2019 !

**Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :**

#### **Continueront à défendre :**

- les moyens en postes et en crédits récurrents nécessaires à l'accomplissement des missions des organismes de recherche et des universités, contre les plans d'austérité ;
- les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels ;
- le statut de chercheur à temps plein tout au long de la carrière ;
- les grades universitaires, au premier chef le baccalauréat, les diplômes nationaux ;
- les établissements, contre les disparitions ou démantèlements dans le cadre des COMUE ou de nouvelles expérimentations ;
- le monopole de la collation des grades par l'université publique et laïque.

#### **S'opposeront :**

- à toute fragilisation des établissements nationaux de recherche, notamment dans le cadre des politiques de site ;
- à la fusion purement comptable imposée à l'IRSTEA et à l'INRA ;
- aux fusions dans le cadre des COMUE ou des établissements dérogatoires instaurés par l'ordonnance Vidal sur l'« expérimentation » ;
- à la désassociation d'unités de recherche évaluées positivement par les pairs ;
- à toute aggravation du financement de la recherche sur appels d'offre (ANR) ;
- à toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur.

## **Pour la défense de la liberté de recherche, avec le financement récurrent et les postes nécessaires.**

### **POUR LA LIBERTE DE RECHERCHE ET L'EVALUATION PAR LES PAIRS**

FO ESR intervient contre toute tentative d'instaurer une évaluation hiérarchique des chercheurs. Nos missions exigent une entière liberté de recherche, qui repose sur le statut de titulaire et une appréciation *a posteriori* des travaux du chercheur par des instances d'évaluation comportant une majorité d'élus.

La procédure de "suivi post-évaluation" au CNRS est dénoncée par FO ESR : elle dessaisit l'instance scientifique et enferme le chercheur dans un cadre hiérarchique, au mépris de son statut.

### **POUR LE MAINTIEN DES MISSIONS ET DES MOYENS DES ETABLISSEMENTS**

FO ESR défend les organismes nationaux de recherche menacés par les politiques de site:

- Recherche pour le développement : FO ESR s'oppose aux injonctions du 1<sup>er</sup> ministre pour réaliser des économies en mutualisant entre l'IRD, le CNRS et les universités dans le cadre du programme « Action publique 2022 ».
- FO ESR et le Cartel FO de l'IFSTTAR sont opposés au projet de dissolution de l'IFSTTAR dans une future Université Gustave Eiffel.
- FO ESR est opposée à la fusion purement comptable imposée à l'IRSTEA et à l'INRA.

### **POUR QUE CHAQUE ETABLISSEMENT ATTRIBUE LES MOYENS DE TRAVAILLER À SES CHERCHEURS**

FO ESR soutient les collègues confrontés aux dogmes délétères de la concurrence et de la compétition. Le système de financement sur appels d'offre déstructure les collectifs de

recherche et écrase les chercheurs sous un fardeau bureaucratique : la rédaction des projets ANR équivaut au travail de 700 chercheurs à temps plein.

La restitution du budget de l'ANR aux EPST / universités est une urgence. Le budget 2019 programme des milliers de suppressions de postes de fonctionnaires, avec des retombées désastreuses sur les laboratoires et sur une génération sacrifiée de jeunes chercheurs (baisse de 300 à 250 concours de chargés de recherche CNRS en 2019).

### **POUR UNE VRAIE RECONNAISSANCE : SALAIRE ET DEROULEMENT DE CARRIERE**

FO ESR revendique la hausse du point d'indice pour tous. Le traitement indiciaire doit être la part essentielle du salaire.

**Déblocage des carrières :** la créativité du travail des chercheurs doit être reconnue dans le déroulement de carrière, par des promotions en nombre suffisant.

**La fédération FO des fonctionnaires n'a pas signé le protocole PPCR sur les carrières** qui entérine les pertes de pouvoir d'achat de tous les personnels : 8 % en 8 ans. La modification de la grille indiciaire ne compense pas les pertes subies, y compris pour les DR2 promus au nouvel échelon.

FO ESR dénonce la suppression du grade CR2 qui était un garde-fou pour assurer un recrutement statutaire au plus près de la thèse : le protocole PPCR (signé notamment par la CFDT et la FSU) pourrait ainsi renforcer les inégalités et pénalisera les chercheurs précaires en reculant l'âge de la titularisation.

Les candidats présentés par FO ESR s'engagent à vous informer de leurs déclarations et de leurs votes après chaque réunion du CNESER.

**Faites entendre votre voix : par votre vote FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre.**